



Droit du travail : signature contrat

Par **lily090263**, le **13/04/2017** à **20:49**

bonsoir,
mon fils a eu un entretien d'embauche pour un ccd de 2 semaines .
son patron lui a fait signer 3 feuilles vierges .
pourquoi et est ce légal ?
merci et bonne soirée

Par **morobar**, le **14/04/2017** à **06:59**

Bonjour,
Ce n'est pas interdit de signer des papiers vierges.
Il faut être extrêmement naïf, mal informé voir simple d'esprit (excusez-moi pour votre rejeton)
pour signer des documents vierges.
Il va se retrouver par exemple avec une reconnaissance de dette de plusieurs milliers d'euro,
ou des aveux de culpabilité pour un crime, un bail de location pour le château de Versailles, et
aussi un CDD avec ou sans clauses contraignantes...va savoir.

Par **Lag0**, le **14/04/2017** à **07:53**

Bonjour,
+1
Quelle idée d'accepter de signer des feuilles vierges !